



MAIRIE DE HOUX  
(Eure et Loir)

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 OCTOBRE 2019**

L'an 2019 et le 11 Octobre à 20 heures 48 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de PICHERY Jean-François Maire

M. PICHERY Jean-François, Maire, Mmes : LEFRANC Nathalie, SIRDEY Françoise, THIERY Stéphanie, MM : BINOIS Cyril, BRIAR Victor, CHIBOIS Hervé, CORBIN Jérôme, ROGER Jean, ROGER Philippe

Absent(s) : M. DUCOUROUBLE Jean-Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : FOUQUET Jean-Luc à M. PICHERY Jean-François, GIRARD Philippe à M. ROGER Philippe, PARIS Philippe à Mme LEFRANC Nathalie

Invité(s) : Mme BEGUE ANGELIQUE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 10

Date de la convocation : 04/10/2019

Date d'affichage : 04/10/2019

Secrétaire de séance : Mme THIERY Stéphanie

**Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2019**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de réunion du conseil municipal du 13 septembre 2019 approuvé à **l'unanimité**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**2019/042 - RODP " CHANTIERS "**

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au Conseil :

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et gaz ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Conseil municipal du 11 Octobre 2019

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

<b>2019_043 - MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D ELECTRICITE</b>
---

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis le décret du 27 janvier 1956.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou toute autre index qui viendrait lui être substitué

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

<b>2019/044 - CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICES</b>
---

Monsieur le Maire expose le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service de la Mairie arrive à échéance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du contrat :

- Cession du droit d'utilisation : 5.724 € par an
- Maintenance, Formation : 636 € par an
- Licence : 95 € par an et par poste

Il propose au Conseil :

- De signer le contrat d'acquisition de logiciels et prestation de services

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte le contrat d'acquisition de logiciels et prestation de services

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

<b>2019/045 - TARIF ETUDE SURVEILLEE</b>
--

Monsieur le Maire expose des demandes sont parvenues en mairie sur le besoin d'inscrire les enfants à l'études

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil des tarifs appliqués à ce jour :

- Prix par mois pour l'inscription d'un enfant : 25€
- Prix par mois pour l'inscription de deux enfants de même famille : 40€
- Prix par mois pour l'inscription de trois enfants de même famille : 45€

Il propose au Conseil :

- De faire un tarif à la journée pour un montant de 1.50€

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte le nouveau tarif de l'études surveillées

AUTORISE le Maire appliquer et à signer tous les documents afférents à cette délibération

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1 Jérôme Corbin)

#### **2019/047 - ACQUISITION DE TERRAIN PARCELLES AB 188 et AB 189**

Monsieur le Maire expose les parcelles de terrain AB 188 et AB 189, sont des parcelles situées rue de l'aqueduc le long du canal. Il précise que lesdits terrains sont non constructibles et que la commune a un besoin de places de parking.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De faire une offre d'achat au montant de 1.000€

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ACCEPTTE de faire une proposition d'achat pour la somme de 1.000€

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### **QUESTION DIVERSES**

**Travaux rue de la Villeneuve** : L'entreprise COLAS a réalisé l'enrobé de la rue de la Villeneuve (sauf le carrefour de l'Aqueduc). Elle réalise actuellement la mise à niveau des ouvrages et elle a commencé à terrasser pour mettre les bordures des entrées côté impair à l'entrée de la rue de la Grenouillère et du poste. La mise en enrobés des entrées charretières est en cours.

**Préau** : Le préau est actuellement interdit d'accès. Une étude a été réalisé sur les retombés de poussières d'amiante, un diagnostic va être prochainement envoyé à la mairie.

**Affichage vidéo protection** : Monsieur Jérôme Corbin demande que la commune se mette en conformité et demande que les panneaux soient en place.

**Limitation de Vitesse** : Monsieur Cyril Binois demande si la vitesse de circulation dans la commune ne doit pas être limité à 30 Km. Le sujet sera évoqué au prochain conseil municipal.

**Problème de stationnement** : Deux voitures sont stationnées depuis plusieurs mois rue du Val de Voise. Elles gênent la circulation. Une demande d'intervention auprès de la gendarmerie de Maintenon va être faite.

La séance est levée à 22h10